

IFPDOM



Institut de Formation Professionnelle
Des Outre Mer

Ton avenir vert commence ici



2024

2025

IFPDOM



Bilan de compétences

L'Immeuble Altéa 41 rue de la Pépinière 97 438 Sainte-Marie. T. 0262 56 39 68

SAS au capital de 200 000 € - 904 469 897 RCS Saint-Denis de la Réunion

Enregistré sous le numéro d'activité 04973355297 auprès du Préfet de la Région Réunion.

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.N° Unité Administrative Immatriculé 9741873T attribué dans le répertoire académique et ministériel sur les établissements du système éducatif

<https://ifpdom.com>

IFPDOM *Campus*



Bilan de compétences

L'IFPDOM vous accompagne dans vos démarches pour le bilan de compétences.

Le bilan de compétences a pour objectif de permettre à **un salarié** dans le cadre d'une mobilité professionnelle éventuelle (promotion, reclassement, licenciement ou rupture conventionnelle), ou un demandeur d'emploi :

- **d'identifier ses centres d'intérêts et ses motivations**
- **d'analyser ses compétences personnelles et professionnelles** afin de définir un projet professionnel ainsi qu'un plan d'actions permettant de le concrétiser.

Suis-je concerné(e) ?

Tous les salariés du secteur privé ou public peuvent bénéficier de ce bilan pour évaluer leurs compétences.

Le financement est effectué par le biais du **Compte Personnel de Formation (CPF)** :

- Demandeur d'emploi
- Salarié(e)
- Indépendant(e)
- Personne en situation de handicap
- Personne en reconversion professionnelle
- Agent public (fonctionnaire ou contractuel de la fonction public Etat, territoriale, hospitalière)

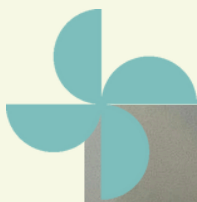
IFPDOM *Campus*



Bilan de compétences

Méthodes pédagogiques et outils

- Tests spécialisés (Test de centres d'intérêt, test de personnalité, test d'évaluation des soft skills, test du créateur d'entreprise)
- Questionnaires d'autoévaluation (Questionnaire d'assertivité, questionnaire «réussir SA vie ou réussir DANS la vie », questionnaire des besoins)
- Apports de connaissances (Marché de l'emploi, connaissance des métiers et des formations, des dispositifs de financement)
- Enquêtes-métiers (Ces enquêtes ont pour objectif de rencontrer des professionnels des secteurs et/ou des métiers envisagés)
- Rédaction d'une synthèse (La synthèse reprend les points structurants de la démarche notamment le projet, les atouts pour réussir ainsi que le plan d'action)



IFPDOM *Campus*



Bilan de compétences

Les étapes du bilan de compétences

- 1ère étape : Phase préliminaire (définir vos besoins et objectifs)
- 2ème étape : Phase d'investigation (identifier vos compétences et aspirations)
- 3ème étape : Phase de conclusion (établir un projet professionnel)

Selon le cadre légal et réglementaire :

- Articles L. 1233.71, L. 6313-1, L. 6313-4 et R. 6313-4 à R. 6313-8 du Code du travail,
- Articles R.6322-32 à 60 du Code du travail,
- Arrêté du 31 Juillet 2009 relatif au bilan de compétences des agents de l'Etat,
- LOI n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel,
- Décret n°2018-1330 du 28 décembre 2018 relatif aux actions de formation et aux bilans de compétences

Pour plus d'information, contactez-nous à l'adresse :
institutdeformation@ifpdom.com

IFPDOM *Campus*



Bilan de compétences

Information

Prix : 2 950€

Prérequis : Aucun

Financement :
OPCO,
France Travail
CPF

Capacité
12 personnes

**La durée du bilan de compétences varie selon le besoin de la personne. Elle est au maximum de 24 heures.
Elle se répartit généralement sur plusieurs semaines.**



Nos moyens pédagogiques



RAMATA TOURE
Présidente
Référente
Discrimination/Handicap/
RGPD



DANIEL PEYRON
Président du Conseil
Pédagogique
et d'Orientation
Stratégique



EMELINE GALLISSIAZ
Responsable Ecole/
Responsable
pédagogique



SAMANTHA ALAGUIRY
Assistante de
direction



ROMAN SAMBENOUN
Référent Campus
Développement Durable

Nos salles de formation



Notre institut dispose de plusieurs salles de formation d'une capacité allant de **12 à 20 stagiaires**, de **salles de réunion** et d'un **espace de co-working** pouvant également être utilisés dans le cadre d'une formation. Toutes les salles sont entièrement équipées pour le bon fonctionnement des formations.



TV Connectée

Wifi

Conférencier téléphonique

Salle modulable

Imprimante

Vidéo projecteur



Nos locaux

Les formations assurées par l'IFPDOM se déroulent à
L'immeuble Altéa
41 rue de la Pépinière
97 438 Sainte-Marie.

Les bureaux de Sainte-Marie sont ouverts aux stagiaires :
du lundi au vendredi de 8 h à 17 h.

La Mare Sainte-Marie

La Mare

Sainte-Marie

L'Immeuble Altéa
41 rue de la Pépinière
97 438 Sainte-Marie.


Téléphone : 0262 56 39 68

Mail : contact@ifpdom.com

Ouverture pour les stagiaires : **du lundi au vendredi de 8 h à 17 h.**

Départ : Saint-Denis

 **Voiture** : Via N2


 **Bus : Car jaune** :

- **Depuis la Gare de Saint-Denis** : Prendre la E1 ou E2 ou E3 depuis la gare de Saint-Denis jusqu'au Pôle D'échanges Duparc Sainte-Marie .

Citalis : Prendre la ligne 31 ou 33 au chaudron

Départ : Saint-Benoît

 **Voiture** : Via N2

 **Bus : Car jaune** : Prendre la E1, E2, E3, E4 jusqu'au Pôle D'échanges Duparc Sainte-Marie puis prendre la ligne 31 ou 33 Citalis au chaudron jusqu'à Lardy



Pour plus de détails, vérifiez les itinéraires sur le site Car Jaune :

<https://www.carjaune.re/>



Sécurité / Accès aux personnes en situation de handicap



CONFORMITÉ DES LOCAUX :

Les locaux mis à disposition des stagiaires par l'IFPDOM sont conformes pour recevoir le public et les personnes à mobilité réduite

Ci-après l'attestation de vérification de l'accessibilité aux personnes handicapées.

ATTESTATION DE VERIFICATION DE L'ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

SOCOTEC
SOCOTEC REUNION
Technopôle de la Réunion
8 rue Henri Cornu - BP 14007
97801 Saint Denis Cedex
Tel : 02 62 94 48 48
Fax : 02 62 94 48 50
Contrat n° Z10009
Rapport n° JS120/12/614

Annexe 3
à l'arrêté du 22 mars 2007

ATTESTATION DE VÉRIFICATION DE L'ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES Construction ou création d'établissement recevant du public (ERP) soumise à Permis de Construire

À transmettre par le maître de l'ouvrage à l'autorité administrative ayant délivré le permis de construire et au maître dans les 30 jours suivant l'achèvement des travaux et délivrée par un contrôleur technique ou un architecte ou maître de l'ouvrage en application des articles L. 111-7-4 et R. 111-19-21 à R. 111-19-24 du code de la construction et de l'habitation.

Je soussigné : Jean Jacques Parise de la société Socotec Réunion, en qualité de :

- organisme de contrôle technique au sens du CCH art. L. 111-23, titulaire d'un agrément ministériel l'habilitant à intervenir sur les bâtiments.
 architecte soumis à l'article 2 de la loi 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture, et n'ayant pas signé la demande de permis de construire relative à la présente opération

atteste que par contrat de vérification technique n° Z10009
en date du : 02/10/2009

La Société : CBO
maître de l'ouvrage de l'opération de construction (ou de réhabilitation lourde) suivante : centre
d'affaires les cuves de la mare bâtiment A
Réf. du PC : 418 07 A01163
Date du dépôt de demande de PC : Date du PC :

Modificatifs éventuels : permis modificatif du 08 février 2012
a confié, à SOCOTEC, qui l'a réalisée, une mission de vérification technique après travaux visant à
vérifier si les travaux réalisés (dans le cadre du PC référencé ci-dessus) respectent les règles
d'accessibilité qui leur sont applicables.

Nota : les règles d'accessibilité applicables sont les règles en vigueur rappelées ci-dessous
auxquelles sont adjointes les éventuelles dérogations propres à l'opération et citées ci-après.
Nombre de bâtiments de logements et équipements ou locaux séparés : Le bâtiment A comporte
les entités suivantes :

- Parking sous-sol non accessible au public
- RDC local ASDR (centre de dialyse) et Pôle emploi accessible au public
- RDC local SISTBI (médecine du travail), BCA expertise et Pôle emploi non accessibles au public
- R+1 CNFPT, centre de formation accessible au public
- R+2 Nextiraone, service de communication non accessible au public.....

Ce document comporte 15 pages, y compris la page de garde

SOCOTEC REUNION - S.A.S AU CAPITAL DE 230 000 € - 8 218 956 107 RCS SAINT DENIS - APE 7120B
SIÈGE SOCIAL - TECHNOPOLE DE LA REUNION - 8 RUE HENRI CORNU - 97450 SAINT-CLOTILDE - W 0262 94 48 48 - F 0262 94 48 50 - www.socotec.fr
Assurances Responsabilité Civile et Professionnelle - Paroles et textes communiqués sur demande

Pour plus d'information, merci de
contacter la référente handicap :
Madame Toure à l'adresse :
direction@ifpdom.com



**Faire de chacun de nos étudiants
un futur citoyen éclairé et
responsable sur des sujets qui
exigent une évolution
considérable de la société.**

L'Immeuble Altéa 41 rue de la Pépinière 97 438 Sainte-Marie. T. 0262 56 39 68

SAS au capital de 200 000 € - 904 469 897 RCS Saint-Denis de la Réunion

Enregistré sous le numéro d'activité 04973355297 auprès du Préfet de la Région Réunion.

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat. N° Unité Administrative Immatriculé 9741873T attribué dans le répertoire académique et ministériel sur les établissements du système éducatif

<https://ifpdom.com>